

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

NEWSWEB

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 428 396,10 €.
Siège social : 34 bis, avenue Bernard Palissy, 92210 Saint Cloud.
424 905 172 R.C.S. Nanterre.

Avis de convocation d'une assemblée générale d'actionnaires.

Les actionnaires de la société Newsweb (la « Société ») sont informés que le directoire de la Société a décidé de convoquer, le vendredi 22 juin 2007 à 9 heures au 121 avenue de Malakoff, 75216 Paris, une assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- Rapport du directoire sur la marche des affaires sociales et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- Observations du conseil de surveillance ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de commerce ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission de vérification et de contrôle et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- Rapport du Président du conseil de surveillance sur l'organisation du conseil et sur les procédures de contrôle interne ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les procédures de contrôle interne ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- Approbations des conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- Ratification de la cooptation de M. Olivier Guiguet en qualité de membre du conseil de surveillance ;
- Ratification de la cooptation de M. Dominique d'Hinnin en qualité de membre du conseil de surveillance ;
- Ratification de la cooptation de M. Julien Billot en qualité de membre du conseil de surveillance ;
- Ratification de la cooptation de Mme Béatrice de Clermont-Tonnerre en qualité de membre du conseil de surveillance ;
- Ratification du transfert de siège social de la Société ;

A titre extraordinaire :

- Autorisation à donner au directoire d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre de la Société aux salariés et à certains mandataires sociaux de la Société ;
- Refonte des statuts pour les mettre en harmonie avec les nouvelles dispositions du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le texte de la troisième résolution indiqué dans l'avis de réunion publié au *BALO* du 18 mai 2007 est modifié comme suit :

« L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'articles L 225-86 du Code de commerce, approuve ce rapport dans toutes ses parties ainsi que les différentes conventions qui y sont mentionnées. »

Les informations relatives à l'assemblée générale peuvent être obtenues auprès de : BNP Paribas Securities Services, Service aux émetteurs, Immeuble Tolbiac, 75450 Paris cedex 09.

Tous les documents prévus aux articles L.225-115, R 225-81 et R 225-83 du Code de commerce, seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société, au plus tard 15 jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Les actionnaires pourront également se procurer lesdits documents en adressant une demande écrite auprès de BNP Paribas Securities Services ou via leur intermédiaire financier. Les demandes doivent être envoyées par courrier recommandé avec demande d'avis de réception au plus tard le cinquième jour inclus précédant l'assemblée générale, soit le 15 juin 2007, et doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée générale, de s'y faire représenter par un mandataire actionnaire de la société ou par son conjoint, ou bien d'y voter par correspondance.

Pour pouvoir participer ou se faire représenter à l'assemblée générale, chaque actionnaire devra justifier de cette qualité par l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou le cas échéant au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale, à zéro heure, heure de Paris, (à savoir le 19 juin 2007, à zéro heure), soit dans les comptes titres nominatifs tenus par BNP Paribas Securities Services pour le compte de la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires habilités est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers.

Si les actionnaires souhaitent assister physiquement à l'assemblée générale, ils devront demander une carte d'admission à leur nom, auprès de BNP Paribas Securities Services.

Dans l'hypothèse, où l'actionnaire au porteur n'aurait pas reçu sa carte d'admission avant l'assemblée, il devra se munir de son attestation de participation.

Tout actionnaire pourra également :

- soit voter par correspondance,
- soit donner un pouvoir au président de l'assemblée générale ;
- soit se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint ;

en adressant à BNP Paribas Securities Services une demande écrite d'envoi de formulaire. La demande devra être reçue au plus tard six jours avant l'assemblée générale. Le formulaire dûment complété et signé devra parvenir à BNP Paribas Securities Services trois jours au moins avant l'assemblée générale, accompagné de l'attestation de participation pour les actionnaires au porteur. Tout actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la faculté de participer à l'assemblée générale directement ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Le directoire.

0708216